

Fonctionnement et efficacité des commissions de conciliation en matière de bail à loyer

Jocelyne Mérat Diop (PS)

Les commissions de conciliation en matière de bail à loyer jouent un rôle essentiel dans la résolution des différends entre locataires et bailleurs. Instituées dans chacun des trois districts jurassiens, elles ont pour mission de favoriser un règlement amiable des litiges avant l'engagement d'une procédure judiciaire.

La procédure devant ces commissions est gratuite ; aucune indemnité n'est allouée aux parties pour leurs frais de défense, sauf en cas de comportement téméraire.

Les accords issus de la conciliation se révèlent souvent plus durables car ils reposent sur un consensus volontaire plutôt que sur une décision imposée.

Conformément à leurs attributions, les commissions de conciliation transmettent semestriellement au Département une statistique des cas traités, précisant notamment les motifs invoqués et l'issue de chaque affaire.

Dans un souci de transparence et afin de mieux évaluer le fonctionnement et l'efficacité de ce dispositif, le groupe socialiste prie le Gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1. Sur la base des statistiques transmises par les commissions de conciliation, le Gouvernement peut-il indiquer combien de situations ont été traitées au cours des dernières périodes semestrielles ?**
- 2. Quels étaient les motifs principaux invoqués ?**
- 3. Combien de situations ont donné lieu à un accord ?**
- 4. Pour les cas dans lesquels aucune conciliation n'a pu être obtenue, le Gouvernement peut-il préciser combien d'affaires ont ensuite été portées devant le Tribunal des baux à loyers ?**

Jocelyne Mérat Diop (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Joël Burkhalter (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Pierre-André Comte (PS)

- Sarah Gerster (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Hildegarde Lièvre Corbat (PS)
- Valérie Bourquin (PS)

Intervention déposée officiellement le 29 octobre 2025